

- Urssaf
- Finances publiques / DGFIP
- Organismes ou entreprises prestataires
- Organismes bancaires
- Volant principal
- ⋯ Volant subsidiaire

Report ou remise de dettes

Dettes sociales

Report automatique des cotisations de mars, avril et mai

Effectuez votre DSI en ligne avant le 30 juin pour bénéficier au plus tôt de la régularisation des cotisations 2019 et du lissage des cotisations 2020
NET-ENTREPRISES.FR

Réajustez vos revenus pour tenir compte d'ores et déjà d'une éventuelle baisse de vos revenus, en réévaluant votre revenu 2020 sans attendre la déclaration annuelle en 2021
urssaf.fr/mes_cotisations

Dettes fiscales

Modulation, report ou remise d'impôts directs sur Impots.gouv.fr

Dépense de fonctionnement

Demande de report amiable du paiement des factures d'eau, gaz, électricité et loyers professionnels

Fonds de solidarité volet 1

1500 € sous conditions Impots.gouv.fr

Fonds de solidarité volet 3

Fonds territorial Résilience avance remboursable [3500 € et 10000 € selon CAA] si pas éligible au volet 1
www.resilience-paysdelaloire.fr

Aide CPSTI RCI Covid

[30 € - 1250 €] Sous conditions mais sans démarche (hors professions libérales*)

ASS Urssaf - Aide financière exceptionnelle Covid 19

Sous conditions et suite au dépôt d'une demande

Crédit de Tva

Prime d'activité

www.caf.fr

Mesures d'indemnisation

Indemnités journalières

Pour garde d'enfants (- de 16 ans ou en situation de handicap) L'Assurance Maladie permet aux travailleurs indépendants et aux auto-entrepreneurs (hors professions libérales*) de déclarer un maintien à domicile durant le confinement.

Suppression du délai de carence pour tous les arrêts de travail liés à une maladie dans l'ensemble des régimes www.declare.ameli.fr

Prêt garanti par l'état

Médiation du crédit

auprès de la banque de France en cas de non accompagnement bancaire

COVID-19

TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS



ARTISANS - COMMERÇANTS - PROFESSIONS LIBÉRALES*

Mesures de financement

Aides financières exceptionnelles

Remboursement accéléré

